

Tout se bouscule et tout bascule

(par Charles Allen)

La fin d'une année scolaire est toujours un moment intense pour tous. Les inquiétudes et les préoccupations sont nombreuses pour l'ensemble des employés de la commission scolaire de Montréal et les membres de l'APPA ne font pas exception. Apprendre que son poste est aboli, que son milieu de travail est dans la tourmente d'une réorganisation administrative, que l'on pourrait être touché par le processus de sécurité d'emploi, que les séances d'octroi de poste en service de garde ne laissent que peu de choix ne sont que quelques-unes des préoccupations auxquelles le personnel de soutien doit faire face à chaque fin d'année scolaire.



À ces irritants, la commission scolaire et le MELS ont décidé d'en ajouter un autre : « la situation financière de la commission scolaire ». Nous aurions pu nous en passer, car le personnel de soutien est déjà touché de plein fouet par la loi 100. Dans les faits, deux décisions de la commission nous touchent directement, la première étant le plan d'effectif du secteur général et la seconde étant la décision de doubler la ponction prise par la CSDM pour les frais d'administration des services de garde, la faisant passer de 5% à 10%.

Cette dernière annonce a été faite au cours de la semaine des services de garde, merci pour le beau

cadeau! Sans compter que cette décision est prise et communiquée au moment où les postes dans les services de garde sont confectionnés ou sur le point de l'être. Ce n'est pas la première fois que la commission agit de la sorte et elle prétend, en plus, que cette décision aura peu d'impact sur les services de garde. Comment peut-on penser ainsi ? Il est inévitable

que ce manque à gagner ait une incidence directe sur la qualité des services offerts aux enfants par les services de garde. Une ponction de 8000 \$ dans un service de garde peut facilement faire basculer ce dernier en déficit.

Je tiens à remercier tous les services de garde qui ont répondu au sondage que nous avons mis en ligne. Les données recueillies par cet outil sont très importantes pour nous, car elles vont nous permettre de dresser un portrait exact de l'impact de cette décision. La mobilisation de tous est l'atout essentiel dans cette lutte qui s'annonce ardue.

Je ne peux terminer ce dernier texte de l'année scolaire 2011-2012 sans vous souhaiter de bonnes vacances, de profiter de l'été et de ce congé pour refaire le plein d'énergie pour la prochaine année, car nous en aurons tous un grand besoin!

Bonnes vacances à tous et
au plaisir de se retrouver à la rentrée !



Présentation au Conseil des commissaires

(par Nicole Payeur)

Lors de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires sur l'adoption du plan d'effectif du 16 mai dernier, M. Charles Allen, président de l'APPA, y a fait une présentation sur le dossier du transport adapté. Pour l'occasion, il était accompagné d'une importante délégation dont faisaient partie des chauffeurs du transport adapté, des préposés aux élèves handicapés de ce service, d'usagers du transport, de parents de ces élèves et des membres des différents paliers syndicaux de l'APPA. Ils ont alors déposé un document de travail traitant des pistes de solutions sur l'efficacité du transport adapté auprès du conseil, ainsi qu'une quantité impressionnante de lettres provenant de parents et d'usagers du transport adapté. Une belle façon de démontrer la pertinence et l'importance de conserver ce service en plus d'empêcher l'envoi en sous-traitance de deux routes.

Lors d'une rencontre du comité des relations de travail, l'exécutif du syndicat avait été informé de l'intention de la CSDM de faire disparaître progressivement le service de transport adapté en ne remplaçant pas les chauffeurs qui quittent la CSDM. Ce service, utilisé par une clientèle ayant des besoins particuliers, doit être maintenu afin que ceux-ci conservent le service de qualité et sécuritaire dont ils bénéficient présentement. Nous sommes

convaincus que l'envoi en sous-traitance de ce secteur d'activité du transport scolaire signifierait un risque quant au bien-être de cette clientèle spécifique d'usagers.

Des témoignages pertinents et touchants sont venus étoffer l'argumentaire de M. Allen. Ils provenaient non seulement d'employés, mais aussi d'usagers, anciens et actuels, ainsi que d'un parent. Le dépôt d'un rapport élaboré par le syndicat, de lettres d'appui, ainsi que les différentes interventions, ont probablement permis aux personnes présentes de mieux comprendre l'importance et la raison d'être de ce secteur d'activité.

La présidente de la CSDM, M^{me} Diane De Courcy, s'est engagée à réfléchir et à étudier les alternatives proposées par l'APPA, tout en tenant compte des réalités budgétaires de la commission scolaire. Nous avons donc obtenu un sursis de deux semaines concernant la décision dans ce dossier. C'est un début!

*****DERNIÈRE HEURE** - La commission scolaire nous avise qu'elle a pris en considération notre rapport et qu'elle a modifié sa décision. Cette décision vous sera transmise ultérieurement. Félicitations pour cette belle mobilisation!***

Certificat médical d'invalidité

(par Nicole Payeur)

Tout récemment, le BSCAT (Bureau des services conseil en assiduité au travail) nous informait de l'application de nouvelles exigences quant aux certificats médicaux.

Lors d'un arrêt de travail de plus de 3 jours, il faudra faire parvenir un certificat médical au BSCAT qui comprendra les éléments suivants : un diagnostic, un traitement ainsi que la durée prévue de l'absence. Soyez donc vigilants et assurez-vous que votre médecin a bien inscrit ces trois données sur votre billet médical, sinon, celui-ci sera refusé et les prestations d'assurances salariales suspendues jusqu'à l'obtention d'un billet médical conforme.

Rappelez-vous toutefois que votre supérieur est en droit de vous exiger un billet médical pour toute absence qu'il juge injustifiée. Il devra cependant assumer le coût du certificat médical pour toute absence de moins de 4 jours. Pour obtenir un remboursement, vous devrez fournir un reçu officiel de votre médecin attestant le montant défrayé.

Il est important de vous rappeler que vous devez acheminer vos documents au BSCAT. Le motif d'absence est confidentiel et ne relève pas de la compétence de votre supérieur. Seul le BSCAT est habilité pour prendre connaissance des motifs d'absence en maladie, et ce, sous le sceau de la confidentialité.

En terminant, un rappel important. On se fait répéter sans cesse que les absences pour accidents du travail ou pour maladie représentent une dépense élevée pour la CSDM. Outre le coût financier, n'oublions pas qu'il y a aussi un coût humain. N'étant pas des machines, nous réagissons aux différents stress et surcharges de travail. Il est donc de plus en plus important de nous protéger en ne surestimant pas nos forces. Les changements doivent aussi se faire dans le respect de l'employé. Pensez-y! Nous ne sommes pas que de simples indices comptables!



Personnel saisonnier en invalidité

(par Diane Lafrenière)

Retrait préventif

Une personne qui détient un poste saisonnier qui travaille en SDG ou occupe tout autre emploi en service direct à l'élève et qui est en retrait préventif devra se présenter au travail, si sa présence est requise, lors des journées pédagogiques de la fin et du début de l'année scolaire s'il n'y a pas d'enfants. Les prestations CSST sont interrompues pendant l'été. Elle doit donc écouler ses vacances et par la suite faire une demande à l'assurance emploi si nécessaire.

Maternité

La personne qui est en congé de maternité pendant sa mise à pied voit ses prestations de congé de maternité amputées de la partie versée par la CSDM. Elle ne reçoit donc que le montant accordé par le RQAP.

Maladie

Les prestations d'assurance salaire sont interrompues dès la mise à pied. La personne doit écouler ses vacances et par la suite, faire une demande à l'assurance emploi. Cependant, cette personne n'aura pas à assumer le délai de carence de 2 semaines. Elle doit produire un certificat médical et mentionner qu'elle était en invalidité lors de sa mise à pied. Si la personne est toujours en invalidité, les prestations d'assurance salaire reprendront à son retour au travail.

CSST

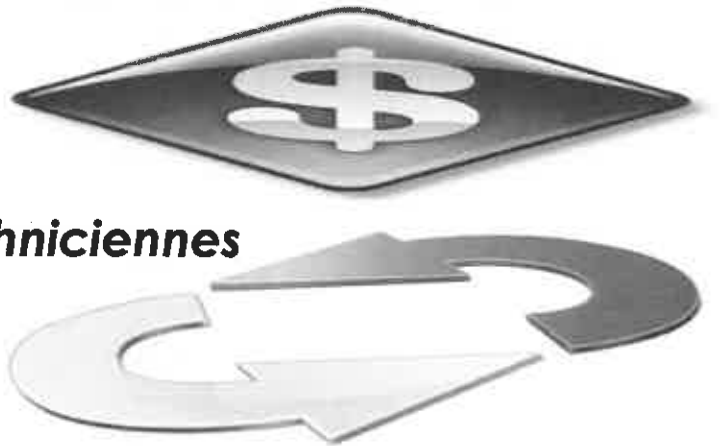
La personne en CSST reçoit double rémunération, on lui paie les journées de vacances auxquelles elle a droit et elle continue de recevoir l'indemnisation de la CSST.

Païement des personnes éducatrices lors des séances

(par Diane Lafrenière)

Le 26 juin en avant-midi, les personnes en sécurité d'emploi qui sont tenues de se présenter ainsi que celles qui désirent muter (26 juin en après-midi), mais qui sont tenues de travailler, ont droit à une rémunération équivalente à 3 heures de travail. Pour les personnes en sécurité d'emploi, c'est le SDG qui a causé la sécurité d'emploi qui assume ces frais.

Pour les personnes en mutation, c'est le SDG qui accueille la personne qui paie ces frais.



Mouvement des personnes techniciennes

(par Diane Lafrenière)

Le mouvement de personnel des personnes techniciennes est maintenant terminé. Un compte rendu complet est disponible sur le site web de l'APPA www.appa.qc.ca

Personnes à l'essai - Accessibilité à la mutation

(par Diane Lafrenière)

Une personne nouvellement embauchée et qui n'a pas terminé sa période d'essai pour une des raisons suivantes : maladie, retrait préventif ou accident du travail, peut-elle muter?

Maladie : Non. Cependant, elle est rappelée dans son SDG et poursuit sa période d'essai lors de son retour au travail.

Retrait préventif et CSST : Oui. Ces personnes peuvent muter, mais doivent recommencer leurs périodes d'essai dans leur nouveau lieu de travail.



Synthèse des plans d'effectifs

Ce tableau vous présente la synthèse des abolitions et créations aux plans d'effectifs. Veuillez noter que seules les classes d'emploi où il y a des modifications à la suite de l'adoption du plan d'effectif sont identifiées. Si votre classe d'emploi n'est pas répertoriée, c'est qu'il n'y a pas eu de modifications.

Veuillez aussi noter que ce tableau ne présente pas les créations et abolitions en cours d'année mais celles-ci sont comptabilisées dans la colonne « Écart ».

Secteur général

Corps d'emploi		Nb postes 2011-07-01	Abolitions au plan	Créations au plan	Nb postes 2012-2013	Écart
4101	Ag. de bureau cl. princ.	89,00	3,00	4,00	87,00	-2,00
4102	Ag. de bureau cl. I	135,80	11,00	4,00	127,80	-8,00
4103	Ag. de bureau cl. II	35,14	2,40	1,60	34,34	-0,80
4218	Appariteur	9,00	1,00	0,00	8,00	-1,00
5307	Chauffeur d'autobus	15,00	2,00	0,00	13,00	-2,00
4108	Magasinier cl. I	26,00	1,50	1,70	27,20	+1,20
4202	Opér. inform. cl. I	38,30	1,50	3,00	42,80	+4,50
4113	Secrétaire	245,63	22,80	6,20	228,03	-17,60
4111	Secrétaire de gestion	34,00	2,00	0,50	32,50	-1,50
4223	Surveillant d'élèves	65,96	2,80	0,79	65,06	-0,90
4208	Tech. de travail social	16,70	3,00	0,00	13,70	-3,00
4211	Tech. en administration	83,90	2,10	2,90	84,70	+0,80
4213	Tech. en bâtiment	26,00	0,00	0,00	27,00	+1,00
4205	Tech. en documentation	36,73	0,20	0,10	36,63	-0,10
4277	Tech. en électronique	10,00	0,00	0,00	9,00	-1,00
4204	Tech. informatique	62,00	3,00	0,00	59,00	-3,00
4214	Tech. en loisirs	26,27	4,57	2,70	24,40	-1,87
4209	Tech. en trav. pratiques	68,86	3,50	1,00	66,36	-2,50
Total pour tous les corps d'emploi		1292,18	68,17	29,49	1254,41	-37,77

Secteur de l'adaptation scolaire

Corps d'emploi		Nb postes 2011-07-01	Abolitions au plan	Créations au plan	Nb postes 2012-2013	Écart
4286	Préposé élèves hand.	91,18	15,80	13,29	90,97	-0,20
4207	Tech. en éduc. spéc.	353,58	53,34	34,97	367,66	+14,06
Total pour tous les corps d'emploi		447,33	69,14	48,26	461,21	+13,88

Sondage sur les conditions de travail des TES

(par le comité TES)

Le comité TES remercie tous ceux et celles qui ont pris le temps, malgré un horaire chargé, de répondre au sondage mis en ligne en novembre 2011. Au total, 201 TES sur une possibilité de 350 ont répondu, soit un taux de participation de 57,42 %. Bravo!

Il est à noter que les résultats en pourcentages, produits plus bas, sont basés sur le nombre total de participants, soit 201 TES.

Les données obtenues ont permis d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur votre environnement quotidien et les risques associés au travail dans le cadre de vos fonctions.

Voici quelques résultats:

- 96 % des TES travaillent à temps complet (7h / jour)
- 94 % des TES font des heures supplémentaires
- 89 % des TES participent à l'élaboration des PIA
- 55 % des TES font des arrêts physiques
- 78 % des TES ne sont pas remplacés pour 1 journée et 34 % pour plus d'une journée

Nous avons également constaté que le Réseau EHDAA revient, à plusieurs reprises, au premier plan dans des analyses pour le bassin des TES les plus touchés en pourcentage (%). Par exemple, 2611 (91 %) des rapports d'actes de violence physique par mois et 1707 (83 %) des rapports d'actes de violence psychologique par mois. L'analyse complète de ces

résultats est disponible sous forme de chiffres et graphiques sur le site de l'APPA à l'adresse suivante: www.appa.qc.ca/tes. De plus, vous aurez aussi accès à d'autres résultats du sondage, dont le type de clientèle par classe présent dans votre établissement, le ratio d'élèves par TES, les formations suivies, les collaborateurs, les résultats par réseau, etc.

Certaines questions mal formulées ou mal interprétées ont fait en sorte que certains résultats de l'analyse ne sont pas disponibles.

Nous vous souhaitons une bonne lecture, analyse et réflexion sur l'état de la situation des TES à la CSDM. Nous vous invitons à soumettre vos commentaires et questions à Isabelle Ménard (imenard@appa.qc.ca) ou à Yves Campion (ycampion@appa.qc.ca)

Merci de votre participation et au plaisir de vous revoir l'année prochaine!

Le comité TES

Stéphanie Doyon-Dubois

Isabelle Ménard

Josée Montbleau

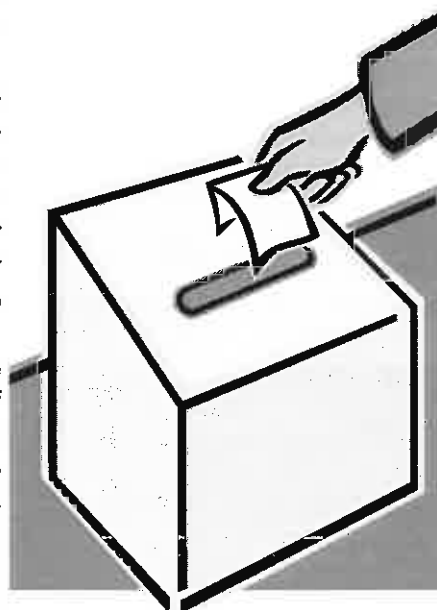
Caroline Naud

Paul Robichaud

Élections au Secteur scolaire lors du congrès de la FEESP

(par Nicole Payeur)

Des élections au comité exécutif du secteur scolaire ont eu lieu le 17 mai dernier lors du congrès de la FEESP. M^{me} Linda Tavolaro, 1^{re} vice-présidente de l'APPA pour la Commission scolaire English Montreal (CSEM) a été élue au poste de Vice-présidente à l'information. Il est important pour l'APPA et pour ses membres d'avoir une voix à cette instance. M^{me} Tavolaro succède à Messieurs Charles Allen, Eric Forget et M^{me} Diane Lafrenière comme membre du comité exécutif du secteur scolaire. Elle saura continuer la tradition en assurant une fidèle représentation de la réalité montréalaise, francophone et anglophone, au secteur scolaire. M^{me} Tavolaro pourra faire le lien entre les revendications de notre



syndicat et cet important palier syndical lors des futures négociations du renouvellement de nos conventions collectives.

Lors de ce même congrès, des élections se sont aussi déroulées pour des postes de délégués siégeant sur divers comités (formation, santé & sécurité...) et l'une des nôtres y a été élue. En effet, M^{me} Sylvie Tremblay, représentante au conseil syndical pour le personnel para-pédagogique, a obtenu un poste de délégué au comité de la condition féminine. Une autre belle tribune pour faire valoir les revendications des membres de l'APPA.

Toutes nos félicitations à Linda et Sylvie!

Élections des membres du comité exécutif

(par Diane Lafrenière)

Le 13 juin prochain, cinq membres du comité exécutif seront élus par acclamation car il n'y a pas eu d'autres candidatures reçues:

- Charles Allen, à la présidence
- Yves Campion, vice-présidence, secteur général, adaptation scolaire et chapitre 10

- Diane Lafrenière, vice-présidence services de garde
- Jean-Pierre Bourgault, secrétaire-trésorier
- Debbie Crawley, vice-présidence CSEM

Lors de cette assemblée, M. Allen présentera le rapport des activités pour l'année scolaire qui se termine.

Fête des travailleurs

(par Sylvie Tremblay)

Plusieurs membres de L'APPA étaient présents lors du rassemblement du 1er mai dernier à Montréal. Événement au cours duquel plusieurs milliers de travailleurs ont marché aux côtés des membres de groupes communautaires et d'étudiants en grève depuis plusieurs semaines déjà.



Appui aux étudiants

(par Sylvie Tremblay)

Lors de la dernière assemblée générale du 9 mai dernier, les membres présents ont voté à l'unanimité pour que l'APPA donne son appui aux étudiants dans leur grève pour contrer l'augmentation des frais de scolarité. Nous invitons les membres de l'APPA à consulter le site internet de l'APPA (www.appa.qc.ca) afin de connaître les points de rencontre lors de la tenue des prochaines manifestations officielles. Ce

sont des rendez-vous à ne pas manquer !

Nous étions présents lors des manifestations des 22 mars, 22 avril et 22 mai. Surveillez bien le 22 juin, car si le conflit persiste, nous manifesterons à nouveau !

Flash!

(par Diane Lafrenière)

Une journée d'information pour le personnel des SDG se tiendra le **20 juin** aux bureaux de l'APPA. Si vous avez des questions concernant les postes affichés, la situation géographique des écoles, votre ancienneté ou tout autres renseignements qui pourraient vous guider lors de votre choix de postes lors des différentes séances de placement ou d'octroi de postes, venez nous rencontrer, nous serons à votre disposition de 9h à 20h.

Flash! Flash! Flash!

(par Diane Lafrenière)

Le mois de juin est le mois des mouvements de personnel. Des séances d'octroi de postes auront lieu tout au long du mois ainsi qu'à la fin août. Veuillez vous référer au tableau produit dans le journal précédent pour avoir toutes les dates.

Pensée de la fête des pères

(par Joanie, 6 ans)

*Mon papa, c'est plus qu'un ami, c'est un papa.
Bonne fête des pères à tous les papas!*

*Nos plus sincères condoléances à
M^{me} Nicole Payeur, membre de
l'équipe du journal, qui a eu la
douleur de perdre sa mère en mai.*



ENSEMBLE! Retrouvez-nous sur le WEB : www.appa.qc.ca

Textes: Charles Allen, Michel Picard, Diane Lafrenière,

Nicole Payeur, Sylvie Tremblay, le comité TES

Corrections: Diane Lafrenière, Michel Picard

Mise en pages: Stéphane Thouin - **Graphisme:** Mario Labonté et Michel Picard



6910, avenue Pierre-de-Coubertin • Montréal (Québec) H1N 1T6 • Téléphone : 514 254-3503 • Télécopieur : 514 254-7872
appa@appa.qc.ca • Code courrier : 390-845

Opinions des lectrices (teurs)



Pour nous rejoindre :
ensemble@appa.qc.ca